

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 2 mai 2016

Délibération n° 2016-1156

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions à la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, à la FPUL, à l'AESCRA, au RER et à l'association L'incubateur au féminin en Rhône-Alpes pour leurs programmes en faveur de l'entrepreneuriat à potentiel - Année 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 12 avril 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 4 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Ljung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charlot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Boudot, Boumertit (pouvoir à Mme Picard), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 2 mai 2016**Délibération n° 2016-1156**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution de subventions à la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, à la FPUL, à l'AESCRA, au RER et à l'association L'incubateur au féminin en Rhône-Alpes pour leurs programmes en faveur de l'entrepreneuriat à potentiel - Année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon, à laquelle a succédé la Métropole de Lyon, développe une politique de soutien affirmé à l'entrepreneuriat depuis de nombreuses années.

Les acteurs économiques du territoire, réunis sous une gouvernance commune (Grand Lyon l'esprit d'entreprise) ont décidé, il y a plus de 10 ans, de créer le réseau Lyon ville de l'entrepreneuriat (LVE), véritable fer de lance de la politique entrepreneuriale de l'agglomération. Depuis sa mise en œuvre, ce réseau a accompagné plus de 100 000 entrepreneurs et a permis d'atteindre le rythme de 15 000 créations d'entreprises chaque année, plaçant ainsi la Métropole au 1er rang des agglomérations françaises créant le plus d'entreprises.

Forte de ces résultats, la Métropole souhaite intensifier sa politique entrepreneuriale en renforçant son soutien à l'émergence et au développement d'entreprises à fort potentiel.

Campus création, les incubateurs EM Lyon et Rhône-Alpes Pionnières, le Réseau entreprendre Rhône, Lyon Startup, Novacité et Pépites, sont des actions phares au service de cette stratégie qui vise à sensibiliser à l'entrepreneuriat et à faire émerger des entreprises innovantes et les grandes entreprises lyonnaises de demain. Leur articulation dans le temps permet de répondre aux attentes des entrepreneurs tout au long de leur parcours de croissance :

- "Campus création" est un parcours global d'initiation et de soutien à l'entrepreneuriat composé de 3 concours : challenge idée, concours campus création et concours jeune entrepreneur de l'année. L'incubateur EM Lyon participe à la même dynamique de formation et d'accompagnement de projets à potentiel,

- "Lyon Startup", nouveau programme du réseau LVE, a pour vocation de détecter et de faire émerger les projets les plus prometteurs. L'incubateur Rhône-Alpes Pionnières accompagne spécifiquement les femmes porteuses de projets innovants,

- le programme "Novacité" prend le relais en accompagnant les entrepreneurs innovants pour leur permettre d'accélérer leur déploiement sur les 3 premières années,

- le programme "Pépites" offre un accompagnement sur mesure aux PME qui connaissent une phase d'hypercroissance.

Enfin, le Réseau entreprendre Rhône finance la création et le développement d'entreprises à potentiel.

a) - Objectifs

La Métropole souhaite accélérer le développement des entreprises à fort potentiel de l'agglomération et les ancrer sur le territoire. Pour cela, elle souhaite une intégration des différents leviers d'action, dans une double logique d'offre de services spécifiques et de concentration des moyens sur une cible particulière. L'objectif est de permettre aux très petites entreprises (TPE) de devenir petites et moyennes entreprises (PME), puis entreprises de taille intermédiaire (ETI), dans une logique de croissance maîtrisée.

Au regard de leurs rôles en matière d'accompagnement des entreprises sur l'agglomération, la Métropole souhaite soutenir la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, l'AESCRA, L'Incubateur au féminin en Rhône-Alpes, le Réseau entreprendre Rhône et la FPUL dans leurs actions spécifiques auprès des entrepreneurs et des entreprises : Campus création, Incubateur EM Lyon, Incubateur Rhône-Alpes Pionnières, Lyon Startup, Novacité, Pépites et l'offre d'accompagnement et de financement du Réseau entreprendre Rhône.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2015 et bilan

Campus création

Par délibération du Conseil n° 2015-0212 du 23 mars 2015, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € au profit de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'action "Campus création" 2015.

Concernant le concours Campus création 2015, le bilan de l'activité de la FPUL, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- 529 étudiants issus de 24 établissements différents ont participé. 103 projets de création virtuelle ont été déposés, dont 46 par des équipes interdisciplinaires. Chaque équipe projet a bénéficié d'un accompagnement et d'un cycle de 20 séminaires, d'ateliers thématiques et de soirées réseaux et coaching (510 heures),

- 139 dossiers ont été présentés au concours Jeune entrepreneur de l'année. Il s'agit ici de véritables projets de création d'entreprise portés, chacun, par un ou plusieurs jeunes étudiants ou jeunes diplômés. Ces jeunes entrepreneurs ont bénéficié d'un accompagnement pendant 5 mois (ateliers, séminaires, coaching et partage d'expérience),

- 139 étudiants ont participé au Challenge de l'idée, concours d'idéation donnant lieu à un atelier de créativité. Ce concours, ouvert à tous les étudiants, constitue une sensibilisation à l'entrepreneuriat et une première approche du portage de projets.

Le programme Campus Création conserve ainsi son dynamisme et la qualité de ses modules pédagogiques a pu se renforcer au cours de l'année 2015.

Incubateur EM Lyon

Par délibération du Conseil n° 2015-0698 du 2 novembre 2015, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 37 600 € au profit de l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour l'action incubateur 2015.

Par son action, l'AESCRA a participé à l'émergence et au suivi de jeunes entreprises à potentiel. En 2015, ce sont ainsi 22 projets qui ont participé au programme Start Up, 11 au programme Boost, 15 au programme Start Up Junior et 26 ont fait l'objet d'un mentorat.

Lyon Startup

Par délibération du conseil n° 2015-0212 du 23 mars 2015, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 000 € au profit de la FPUL pour l'action de soutien à la création de start up en 2015.

Le bilan de l'activité de la FPUL, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 245 candidatures provenant de la France entière et quelques unes à l'international. Après la phase de sélection, 100 projets ont pu suivre le programme d'accompagnement. La négociation de nouveaux partenariats a permis d'enrichir le programme.

Incubateur Rhône-Alpes Pionnières

Par délibération du Conseil n° 2015-0299 du 11 mai 2015, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association L'incubateur au féminin en Rhône-Alpes pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2015.

Le bilan de l'activité de L'incubateur au féminin en Rhône-Alpes dans le cadre de ce financement est le suivant :

- 230 contacts,
- 11 réunions d'informations et 87 participantes,
- 51 projets accueillis pour un premier entretien,
- 33 projets accompagnés dans la phase ante-crédation : 12 en émergence et 21 pré-incubés,
- 8 projets accompagnés en phase post-crédation,
- 54 créatrices accompagnées, 2 créateurs accompagnés,
- 12 sociétés créées, 29 emplois directs créés et 54 créations d'activités induites,
- 8 hébergements dans les locaux de l'incubateur,
- taux de transformation 1er rendez-vous/incubation : 43 %.

L'incubateur a rejoint le réseau LVE, et a fait l'objet d'une labellisation en 2015.

Novacité

Par délibération du Conseil n° 2015-0212 du 23 mars 2015, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de la CCI pour l'action Novacité en 2015.

Le bilan de l'activité Novacité dans le cadre de ce financement est le suivant :

- premier accueil : 108 rendez-vous,
- 11 nouvelles entreprises labellisées,
- 36 entreprises accompagnées,
- 183 rendez-vous de suivi post-labellisation,

Pépites

Par délibération du Conseil n° 2015-0212 du 23 mars 2015, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 260 000 € au profit de la CCI pour l'accompagnement du programme "Pépites" pour 2015.

L'objectif est d'accompagner 10 nouvelles entreprises par an pendant 2 ans et ainsi de maintenir à 20 le nombre d'entreprises suivies chaque année, l'objectif étant de lever les "freins" à leurs projets de développement.

Pour mémoire, le processus d'accompagnement des pépites comporte 2 étapes : d'une part, une phase d'appel à projets permettant de recruter 10 nouvelles entreprises par an, d'autre part, une phase de labellisation puis d'accompagnement personnalisé par un interlocuteur unique (conseiller CCI).

Au terme de la quatrième année de fonctionnement du programme, le bilan est le suivant : 10 nouvelles entreprises ont été labellisées. Chacune d'entre-elles a bénéficié d'un accompagnement spécifique adapté à ses problématiques, telles que la préparation au changement de gouvernance, l'internalisation de la fabrication ou encore l'aide à la levée de fonds.

Depuis la création du programme en 2011, 46 entreprises ont été labellisées, qui représentent 300 millions de chiffre d'affaires et 2 000 emplois. Parmi les différents secteurs d'activités représentés, on trouve des entreprises actives dans les secteurs de l'industrie, des services aux entreprises ou encore des services à la personne. Les effectifs des entreprises labellisées sont très variables (moins de 10 salariés à plus de 200 salariés) de même que le chiffre d'affaires (moins de 1 M€ à plus de 30 M€ de chiffre d'affaires).

Enfin, on peut noter que le label "Pépites" constitue en soi un levier pour mettre en synergie les différents appuis publics et privés. Le retour des entreprises accompagnées est très positif de ce point de vue, pointant un véritable effet "accélérateur" du dispositif et de l'image du label.

Réseau entreprendre Rhône (RER)

Par délibération du Conseil n° 2015-0300 du 11 mai 2015, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de RER pour son programme d'actions 2015.

Le bilan de l'activité de RER, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- depuis sa création, 405 entreprises ont été créées ou reprises. Le taux de pérennité à 5 ans des entreprises accompagnées est de 89 %,
- 3 627 emplois ont ainsi été créés ou préservés, répartis sur l'ensemble des secteurs d'activités. 10,3 M€ ont été prêtés depuis 20 ans. Le chiffre d'affaires moyen des entreprises lauréates de moins de 3 ans ayant clôturé au moins un bilan est de 650 000 €,
- en 2015, 116 lauréats, soit 80 entreprises lauréates, étaient en cours d'accompagnement. Parmi eux, on compte 29 nouvelles entreprises représentant 37 créateurs ou repreneurs lauréats, qui représentent un engagement de prêts d'honneur de 922 000 €.

c) - Programme d'actions pour 2016 et plan de financement prévisionnel

Campus création

Outre le maintien du dynamisme de Campus création (nombre d'étudiants mobilisés et qualité des programmes), les principaux objectifs fixés par la FPUL en 2016 sont :

- élargir la cible d'étudiants et d'établissements,
- devenir un événement référence en matière d'entrepreneuriat étudiant,
- mobiliser davantage d'entreprises partenaires,
- favoriser l'exploitation des idées issues du concours virtuel pour permettre la concrétisation de véritables projets,
- développer un suivi des participants sur le long terme,
- articuler l'offre Campus création avec les programmes développés dans le cadre de l'appel à projet national déployé localement sous l'appellation BEELYS (Booster l'entrepreneuriat étudiant à Lyon et à Saint-Etienne).

Budget prévisionnel 2016 pour la mise en œuvre de l'action "Campus création"

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
manifestation	38 000	Métropole de Lyon	94 000
appui pédagogique	44 000	mécénat	87 000
communication	35 000	Région Auvergne - Rhône-Alpes	60 000
équipe dédiée	140 000	programme d'avenir Lyon Saint-Etienne	40 000
dotations des prix	27 000	BEELYS (Booster l'entrepreneuriat étudiant à Lyon et Saint-Etienne, appel à projets national)	51 000
campagne de sensibilisation	10 000	Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne	19 000
locaux	22 000		
frais de gestion	30 000		
frais de fonctionnement	5 000		
Total	351 000	Total	351 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 94 000 € au profit de la FPUL pour la mise en œuvre du programme "Campus création" en 2016 (soit une baisse de 6 % par rapport à 2015).

Incubateur EM Lyon

En 2016, l'AESCRA va poursuivre et développer les actions suivantes :

- la formation (programmes "start-up" et "relève") : l'objectif est de développer ses compétences et connaissances entrepreneuriales afin d'optimiser les chances de succès du projet (20 bénéficiaires prévus),
- le dispositif d'accompagnement et d'incubation : aide à la conception et au lancement de projets de start-up, programme "Boost" (30 bénéficiaires prévus),
- le mentorat et la mise en réseau avec les acteurs clés de l'innovation et de l'entrepreneuriat en général (40 bénéficiaires prévus).

Budget prévisionnel 2016 pour la mise en œuvre de l'action Incubateur

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	1 200	ventes de produits finis	270 625
services extérieurs	317 000	mécénat	328 000
autres services extérieurs	153 000	Métropole de Lyon	35 344
impôts et taxes	4 850	EM Lyon	109 691
charges de personnel	267 610		
Total	743 660	Total	743 660

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 35 344 € au profit de l'AESCRA pour la mise en œuvre du programme Incubateur en 2016 (soit une baisse de 6 % par rapport à 2015).

Lyon Startup

Les objectifs fixés par la FPUL en 2016 sont les suivants :

- maintenir au moins le même nombre de candidats par session,
- poursuite du fonctionnement avec deux sessions de 4 mois par an,
- le développement de nouveaux partenariats avec l'écosystème d'entrepreneuriat et d'innovation.

Budget prévisionnel 2016 pour la mise en œuvre de l'action Lyon Startup

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
communication & événementiel	124 000	Métropole de Lyon	141 000
dotations	90 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	150 000
salaires et charges	160 000	partenariats privés - mécénat d'entreprises	195 000
formations	67 000		
frais généraux	45 000		
Total	486 000	Total	486 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 141 000 € au profit de la FPUL pour la réalisation de cette action d'appui à la création de start up en 2016 (soit une baisse de 6 % par rapport à 2015). Ce financement est apporté dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité entre la Métropole et la Région Rhône-Alpes pour la période 2010-2016, la Région étant sollicitée pour sa part à hauteur de 150 000 €.

Incubateur Rhône-Alpes Pionnières

L'incubateur au féminin en Rhône-Alpes poursuivra son développement en 2016 en augmentant le nombre de projets accompagnés par rapport à 2015, en améliorant le ciblage des projets (innovants et créateurs d'emploi), en poursuivant l'accompagnement collectif, en renforçant les partenariats et en consolidant la communication.

Les objectifs quantitatifs proposés par l'association sont les suivants :

- 250 contacts,
- 60 projets accueillis,
- 22 projets pré-incubés, 10 projets incubés,
- 12 créations d'entreprises,
- 10 entreprises hébergées.

Budget prévisionnel 2016 pour la mise en œuvre de l'action en direction de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achats	1 500	prestations de services	34 890
services extérieurs	25 150	Région Auvergne-Rhône-Alpes (CFAC)	20 000
autres services extérieurs	49 540	Métropole de Lyon	19 800
charges de personnel	53 350	mécénat et sponsoring	54 850
Total	129 540	Total	129 540

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 19 800 € au profit de l'association L'incubateur au féminin en Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2016 (soit une baisse de 1 % par rapport à 2015). Ce soutien est apporté conjointement à la Région Rhône-Alpes (à hauteur de 20 000 €), dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité portant sur la période 2010-2016.

Novacité

En 2016, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne poursuivra ses actions dans le cadre du programme Novacité en faveur du développement d'entreprises génératrices de fortes valeurs ajoutées.

Les objectifs 2016 sont les suivants :

- 70 rendez-vous de premier accueil,
- 80 rendez-vous de conseil, avant label,
- 10 entreprises labellisées,
- 30 entreprises accompagnées,
- 300 rendez-vous de suivi (après label)

La CCI met en place, depuis janvier 2016, une nouvelle offre "Business first" dédiée à l'accélération commerciale.

La CCI continuera à s'impliquer au sein du réseau LVE par sa participation active aux groupes de travail, évènements, actions, etc.

Budget prévisionnel 2016 pour la mise en œuvre de l'action Novacité

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
charges de personnel	256 475	Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne	203 931
achats de prestations	87 024	Métropole de Lyon	56 400
événement	10 000	Région Rhône-Alpes /DIRECCTE	73 668
animation communauté	5 000	vente de prestations	17 500
fonctionnement	3 000	subvention APICIL	10 000
Total	361 499	Total	361 499

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 400 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son action dans le cadre de Novacité (soit une baisse de 6 % par rapport à 2015).

Pépites

En 2016, 10 nouvelles pépites seront labellisées et accompagnées pendant 2 ans.

Budget prévisionnel 2016 pour la mise en œuvre de l'action "Pépites"

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
coordination de la mission	43 619	Métropole de Lyon	257 400
accompagnement par des interlocuteurs uniques	212 534	Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (temps valorisé)	245 055
frais de mission	12 938		
conseils experts	233 364		
Total	502 455	Total	502 455

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 257 400 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2016 en faveur des entreprises "Pépites" du territoire (soit une baisse de 1 % par rapport à 2015).

Réseau Entreprendre Rhône (RER)

En 2016, l'association RER souhaite poursuivre son développement et étoffer son offre de services : hausse du nombre de sociétés lauréates, accompagnement des entrepreneurs, déploiement du programme croissance, mise en place du programme développement, renouvellement de la formation accompagnateurs et implication dans le dispositif LVE.

Les objectifs 2016, en lien avec le constat précédent, sont donc les suivants :

- accompagner 40 nouveaux créateurs ou repreneurs lauréats,
- poursuivre le développement du programme croissance destiné à accompagner les entreprises à fort potentiel,
- assurer un accompagnement qualitatif des entreprises lauréates en cours d'accompagnement (3 ans) pour maintenir l'excellent taux de pérennité,
- maintenir son implication dans le réseau LVE.

Budget prévisionnel 2016 pour la mise en œuvre de l'action RER

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
loyers	28 000	cotisations	275 000
masse salariale	270 000	sponsoring	60 000
communication	51 400	Métropole de Lyon	56 400
autres charges	80 000	Caisse d'épargne	10 000
honoraires	15 000	fonds de dotation de la société RAISE	30 000
		produits financiers	11 000
		transfert de charges	2 000
Total	448 000	Total	448 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 56 400 € au profit de l'association RER pour son programme d'actions 2016 (soit une baisse de 6 % par rapport à 2015) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 235 000 € au profit de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour ses programmes d'actions 2016 en faveur des entrepreneurs Campus Création et Lyon Startup,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 313 800 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2016 en faveur des entreprises Novacité et Pépites du territoire,

c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 19 800 € au profit de l'association L'incubateur au féminin en Rhône-Alpes pour son programme d'actions Rhône-Alpes Pionnières 2016,

d) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 400 € au profit de l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2016,

e) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 344 € au profit de l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour son programme incubateur EM Lyon en 2016,

f) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et la FPUL, la CCI, L'incubateur au féminin en Rhône-Alpes, le RER et l'AESCRA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 :

- opération n° 0P01O2291 - fonction 62 - compte 6574 pour un montant de 252 544 €, compte 657382 pour un montant de 56 400 €,

- opération n° 0P03O2232 - fonction 67 - compte 6574 pour un montant de 94 000 €,

- opération n° 0P01O0851 - fonction 62 - compte 657382 pour un montant de 257 400 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 mai 2016.